

216C0005
FR0006864484-FS0002

4 janvier 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LAURENT-PERRIER

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 janvier 2016, la société First Eagle Investment Management, LLC¹ (1345, Avenue of the Americas, New York, NY 10105-4300, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 décembre 2015, le seuil de 10% des droits de vote de la société LAURENT-PERRIER et détenir, pour le compte desdits fonds, 642 337 actions LAURENT-PERRIER² représentant autant de droits de vote, soit 10,80% du capital et 6,45% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une perte de droits de vote double suite à la mise au porteur d'actions LAURENT-PERRIER.

¹ Contrôlée par les sociétés Corsair Capital LLC et The Blackstone Group L.P. La société First Eagle Investment Management, LLC déclare agir indépendamment des personnes qui la contrôlent, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 7 935 actions LAURENT-PERRIER pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 5 945 861 actions représentant 9 951 122 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.